

et gère les tensions de la vie urbaine, de l'autre on espère compenser ces troubles par la constitution d'une zone productrice de calme et de bien-être qui ne pose pas trop de problèmes [...].

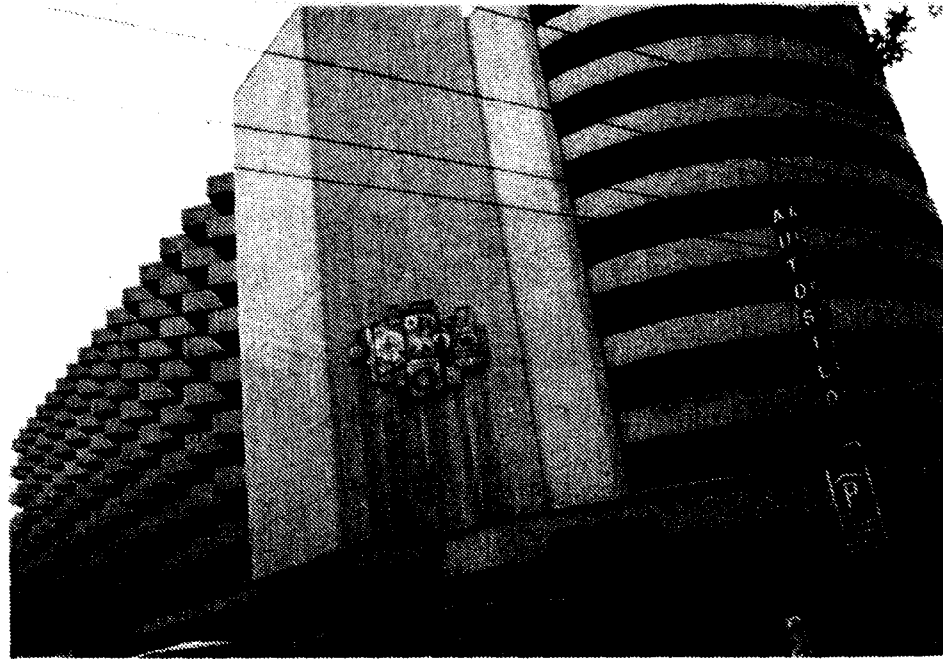
Pour ne pas rejeter les nuisances du trafic sur les rues adjacentes, la rue piétonne doit faire partie d'un plan général de circulation visant à limiter le volume du trafic automobile dans l'ensemble du centre urbain et être assurée d'une desserte convenable par les transports en commun.»

#### **9.4 «LES COMMERCES MEURENT SI L'ON NE PEUT PAS Y ACCEDER DIRECTEMENT AVEC LA VOITURE»**

Dans les rues piétonnes au sens strict du terme la prépondérance des types de commerces d'achats d'impulsion ou de luxe est significative. Les branches d'activité manipulant des marchandises lourdes, les spécialistes en demi-gros, les magasins d'alimentation disparaissent petit à petit. De là à prétendre que les commerces ne peuvent subsister qu'avec la présence de la voiture c'est pousser un peu loin le bouchon!

**«Ce que réclament de nombreux commerçants de ville ou de village, ce sont des places de stationnement pour voitures, alors qu'ils dépendent en fait majoritairement, pour leur chiffre d'affaires, des habitants du quartier ou de la ville qui viennent à pied ou en transports pu-**

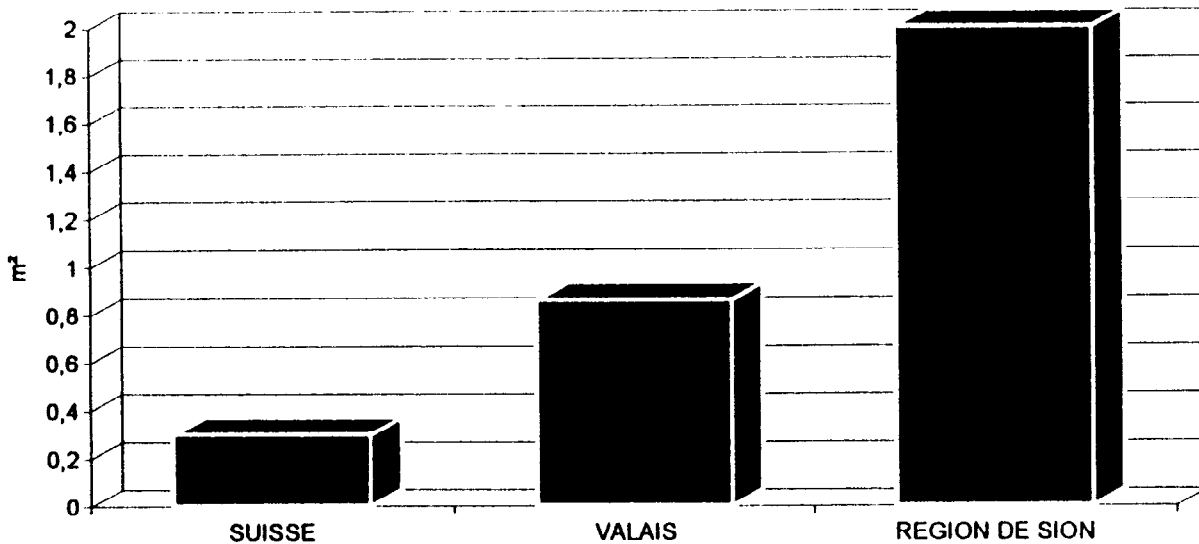
**blics. Ce sont donc les commerçants qui sont touchés en premier, lorsque, pour différentes raisons socio-économiques et d'environnement, les citoyens quittent la ville pour aller habiter en banlieue, ou au grand air. Sans parler du coût pour la collectivité de ce nouvel habitat dispersé (transports, infrastructures, services). Puisque les automobilistes reviennent journallement en ville et contribuent à leur tour à alimenter la spirale infernale: bruit, congestion, accidents, nécessité de déménager en périphérie...» [113]**



*Verra-t-on bientôt ce genre d'infrastructure dans notre ville? Si nos autorités désirent continuer à faire face à une pseudo-demande peut-être que oui...*

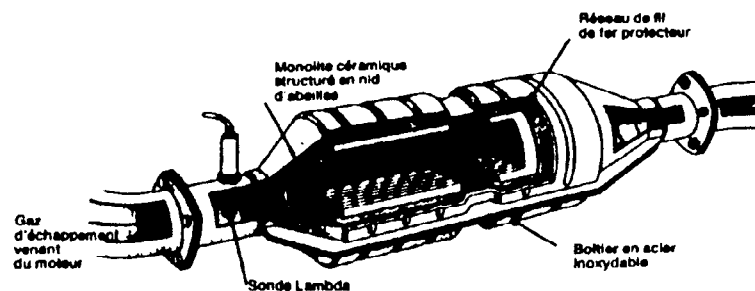
D'autre part, si l'on se réfère à notre ville si les «affaires» baissent ce phénomène n'est pas dû à un manque d'accessibilité mais plutôt à la prolifération toujours plus importante de surfaces commerciales. On a pu lire il y a quelques mois seulement dans la revue Treize Etoiles : «La moyenne suisse est de 0,3m<sup>2</sup> de surface de vente par habitant. Dans notre canton elle s'élève à 0,86m<sup>2</sup>. Dans le Valais central, et ceci est le fait de Sion, cette moyenne atteint 2 m<sup>2</sup> par habitant soit sept fois plus que la moyenne suisse. Cet équipement démesuré de l'appareil de distribution ne peut se faire qu'au détriment d'une saine économie. Le phénomène ne relève pas d'une croissance constante, mais d'une véritable explosion dont la ville est victime. Il suffit de considérer toutes les ouvertures intervenues durant les cinq dernières années pour s'en convaincre: Placette, Migros Nord, et Migros sud, Waro, Le Ritz, Payot, Jouets Weber, ABM, et on n'énumère pas les boutiques de confection et autres Galeries sédunoises. Par conséquent, les commerces connaissent la loi de la jungle, une loi qui veut que le plus faible disparaisse au profit du plus fort.»

Surface de vente par habitant (commerces)



## 9.5 «GRACE AU CATALYSEUR LA POLLUTION DIMINUE FORTEMENT»

Cela est exact après plus de 5 minutes de mise en marche ou après 3 kilomètres de parcours. Mais il faut savoir que la majeure partie des trajets ne dépassent souvent pas cette



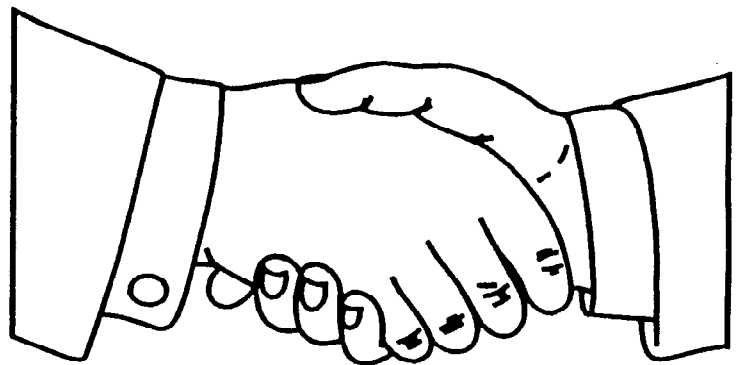
limite et que le catalyseur, lorsqu'il est froid, dissipe autant de polluants qu'un véhicule non équipé de ce matériel.

## 9.6 «LES SEUILS DE RALENTISSEMENT SONT DANGEREUX»

Faux. Si vous adoptez une vitesse correcte (pas plus de 20 km/h) à son approche vous ne risquez rien. Cette infrastructure permet de modérer efficacement le trafic et de sécuriser les piétons souvent très nombreux dans les quartiers où ils sont implantés. Il existe une autre forme de seuils: les coussins berlinois. Ceux-ci permettent aux transports publics de transiter sans encombre en ralentissant néanmoins les véhicules individuels. Cette solution devrait être appliquée où transitent les transports en commun.

## 10. INFORMATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Le dialogue doit s'instaurer entre habitants et concepteurs. Monsieur Charles-André MEYER, architecte de la ville de Sion, l'espère: «Peut-être qu'une nouvelle forme de démocratie naîtra, basée sur une participation beaucoup plus directe, moins «organisée», comme elle l'est dans la plupart des Etats qui la pratiquent. En matière d'urbanisme, le déficit à relever se situe exactement là, à condition je le répète, que l'on puisse compter sur une participation normalement honnête, objective et désintéressée. Est-ce que je rêve? Cela ne me dérange pas. Au contraire. Et je suis heureux de savoir que d'autres personnes ont le même type de préoccupations: «La nécessité de la participation ne se motive pas que par la cohérence démocratique, mais également par des objectifs liés aux critères urbanistiques de reconstruction de la cité. L'attention portée au repérage des opinions de citoyens s'inscrit dans une démarche de compréhension de la ville comme un ensemble de quartiers avec leurs problèmes spécifiques, plutôt que comme un système unitaire et transcendant. Toutefois, par additions successives, la ville finit par constituer naturellement une entité et révèle l'intérêt général, lequel passe par deux passages obligés: la mise en place des structures à grande échelle, ainsi que l'identification hiérarchisée des demandes locales formulées par chaque quartier. Au-delà de la liberté d'opinion politique, à



*l'heure des élections, ces passages obligés sont encore plus difficiles à pratiquer en matière de participation objective.» (Oriol Bohigas, Madrid, 1986)» [130]*

Savoir s'ouvrir, dialoguer, élargir le débat à toutes les parties concernées s'avère bien plus payant qu'une position trop rigide et unilatérale.

La peur d'informer mène notre Municipalité à devoir faire face à de très nombreuses oppositions lorsqu'un projet est mis à l'enquête publique. Tout ce qui touche la rue en général devrait être, dans un premier temps, discuté et débattu avec les gens concernés (habitants des quartiers) non seulement en les informant mais également en les faisant participer activement à la mise en place des infrastructures possibles. Il est prouvé qu'en intégrant les citoyens au processus de planification les oppositions se raréfient.

## 11. POUR - CONTRE - AUTRES PROPOSITIONS ET REQUETES



### 11.1 POUR



- Un développement plus important des zones de parcage préférentiel pour habitants (vignette).



- La construction rapide de la passerelle piétons deux-roues reliant Vissigen au centre ville MAIS CONTRE un projet trop coûteux et trop «grandiose».



- Un développement accru des transports publics avec une cadence de 15 minutes sur toutes les destinations.



- La fermeture de la place du Midi au trafic de transit individuel et la création d'un espace mixte piétonnier-transports publics.



- L'amélioration de l'accessibilité des transports publics au centre-ville par la création d'un arrêt car postal PTT sur la place du Midi.

## 11.2 CONTRE

**NON** - La création de nouveaux parkings en zone urbaine.

**NON** - La construction d'un ascenseur pour Valère.

**NON** - Le développement «international» de l'aéroport de Sion tel qu'envisagé par les autorités politiques cantonales et communales.

**NON** - La «réouverture à tous trafics» de la rue Chanoine-Berchtold dans sa section Avenue des Mayennets-Rue de la Dixence.

**NON** - Une extension trop grande de la zone entièrement piétonne du centre ville.

**NON** - L'ouverture de la Sionne au passage du Grand-Pont.



## 11.3 NOS PROPOSITIONS ET REQUETES

- Un plan de sauvetage urgent pour les arbres les plus menacés de la ville avec la mise sur pied d'un concept global de revitalisation.

- Une ligne de bus desservant la zone industrielle et la zone de détente des Iles (proposition déjà émise en 1988).

- Une étude globale des transports avec une préférence marquée pour le développement des moyens de locomotion les moins nuisibles.

- La limitation de la vitesse à 80 km/h sur l'autoroute entre les entrées Est et Ouest de la capitale

- La généralisation de la vitesse à 30 km/h pour toute la zone urbaine (zones 30).

- La redéfinition d'un nouveau concept cyclable.

- Déplacer l'office du tourisme à la Gare de Sion ou dans les environs immédiats comme cela se fait dans de nombreuses villes.

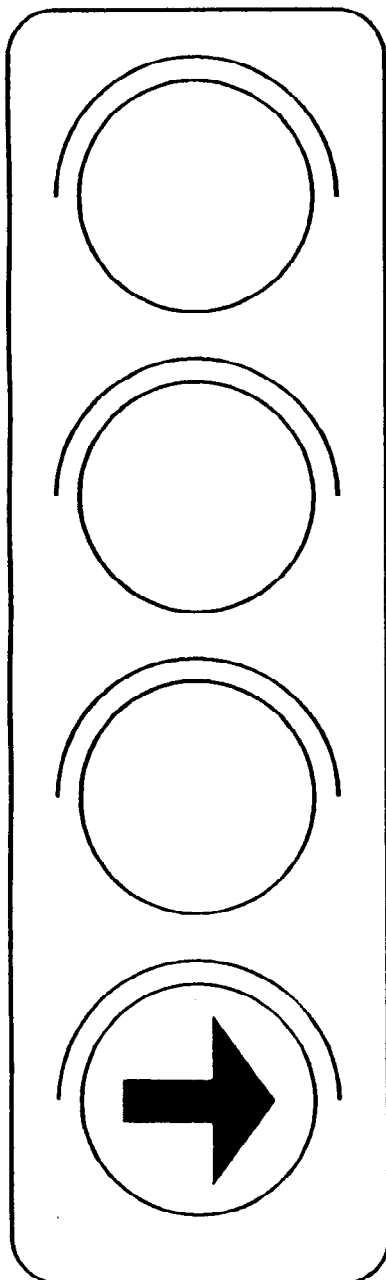




- La création d'un bureau d'information en matière d'environnement ouvert au public.
- La création d'un poste d'aménagiste-urbaniste de la «Nouvelle école» capable d'appréhender et de gérer tous les problèmes urbains.

## 12. CRITIQUES

### 12.1 SUR LES PROBLEMES DE CIRCULATION



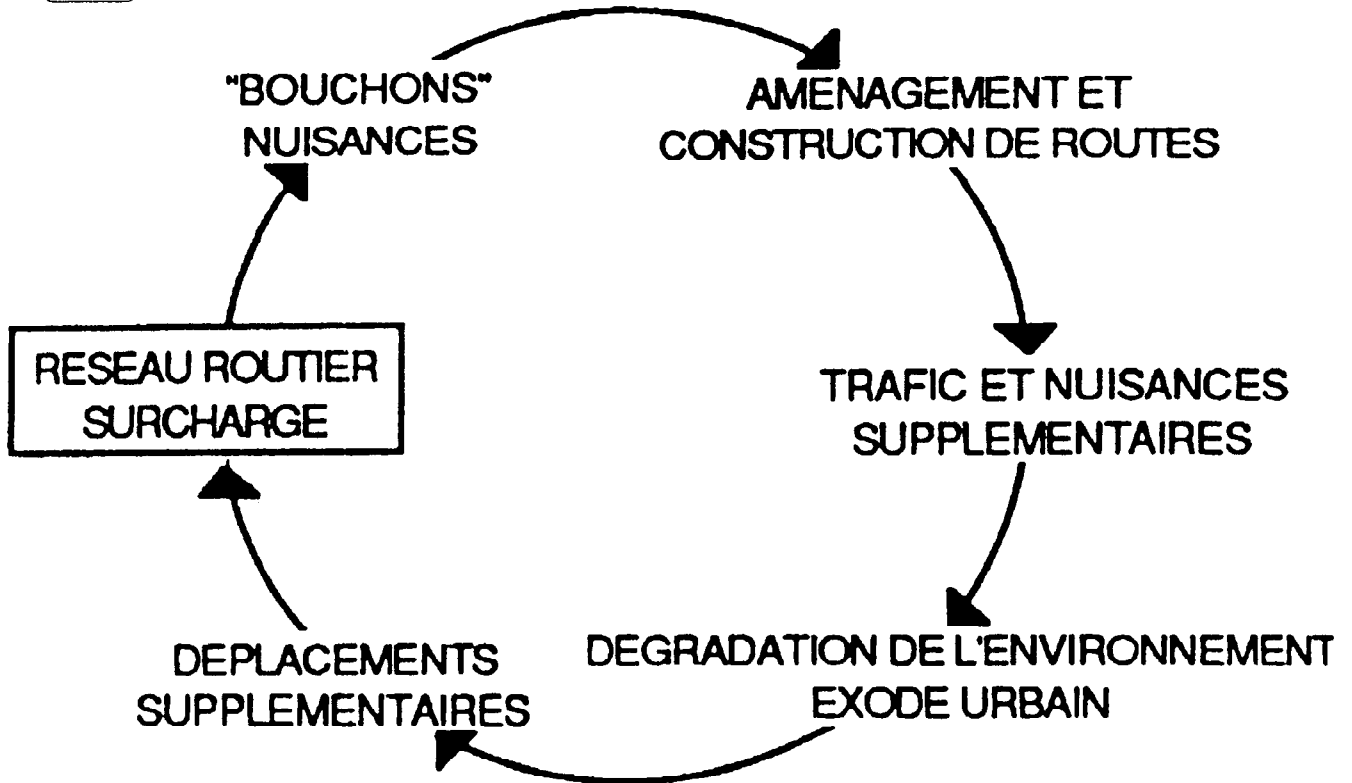
Comme nous l'avons souvent mentionné notre point de vue est différent de celui de nos responsables municipaux au sujet de la politique de stationnement dans notre ville. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet l'ayant longuement développé aux points 9.2 et 9.4 .

Nous ne pouvons pas ignorer que, **durant ces trois dernières années, des modifications de circulation, parfois bienvenues, sont intervenues dans notre ville.** Même si elles ne sont pas systématiquement incorporées dans une vision globale des problèmes de transport elles ont, pour certaines d'entre elles, **apporté quelques améliorations notoires.** Mais cette façon d'agir ne suffira pas à changer les habitudes de déplacement. Pour qu'un véritable transfert modal voit le jour il faudra bien prendre quelques mesures plus draconiennes d'ici quelques temps...lorsque le plan des mesures pour la protection de l'air du canton du Valais sera établi!!!!

**Le délestage opéré par l'ouverture de l'autoroute depuis le 16 décembre 1991 ne sera que temporaire** car nous sommes persuadés que le trafic ira et va déjà à nouveau en augmentant sur l'axe cantonal (ceci se confirme partout ailleurs). **Espérer uniquement sur ce détournement pour résoudre les problèmes de nuisances dans la capitale valaisanne c'est se tromper lourdement.** Seule une diminution du volume et de la vitesse des véhicules peut apporter des effets sensibles et durables.



Il est clair que notre demande d'une véritable étude pluridisciplinaire en matière de transport et circulation dans notre ville n'a pas encore été acceptée par nos responsables. Si notre but final n'a pas été atteint nous sommes néanmoins relativement satisfaits de l'évolution des problèmes susmentionnés et encourageons la Municipalité sédunoise à continuer sur cette voie.

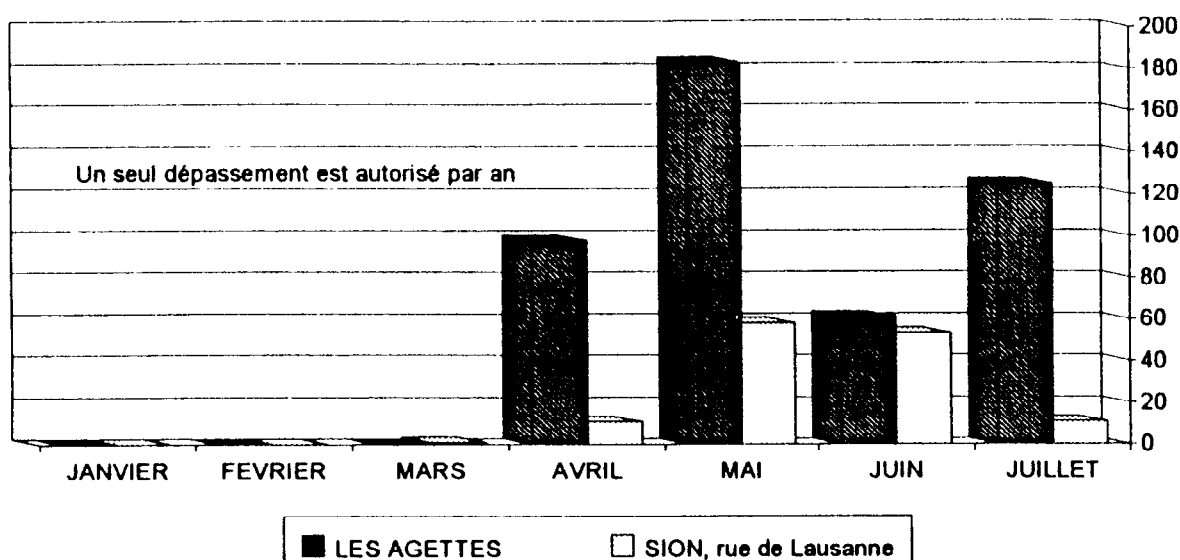


*Il faut absolument enrayer ce cercle vicieux.*

## 12.2 SUR LA POSITION DES AUTORITES FACE AUX NUISANCES URBAINES

A plusieurs reprises les positions communales sur les nuisances (bruit, pollution) ont été diffusées sur les ondes de Radio Rhône ou sur les antennes de Canal 9. Le moins que l'on puisse dire est que notre Municipalité essaye de minimiser au maximum, d'un côté les effets de la pollution de l'air sur la santé de l'homme, des animaux et des plantes, de l'autre les valeurs des dépassements des normes édictées par le Conseil fédéral dans l'OPAIR et l'OPB. Les mesures effectuées à la station RESIVAL de la rue de Lausanne démontrent très nettement l'ampleur du problème de pollution dans notre ville.

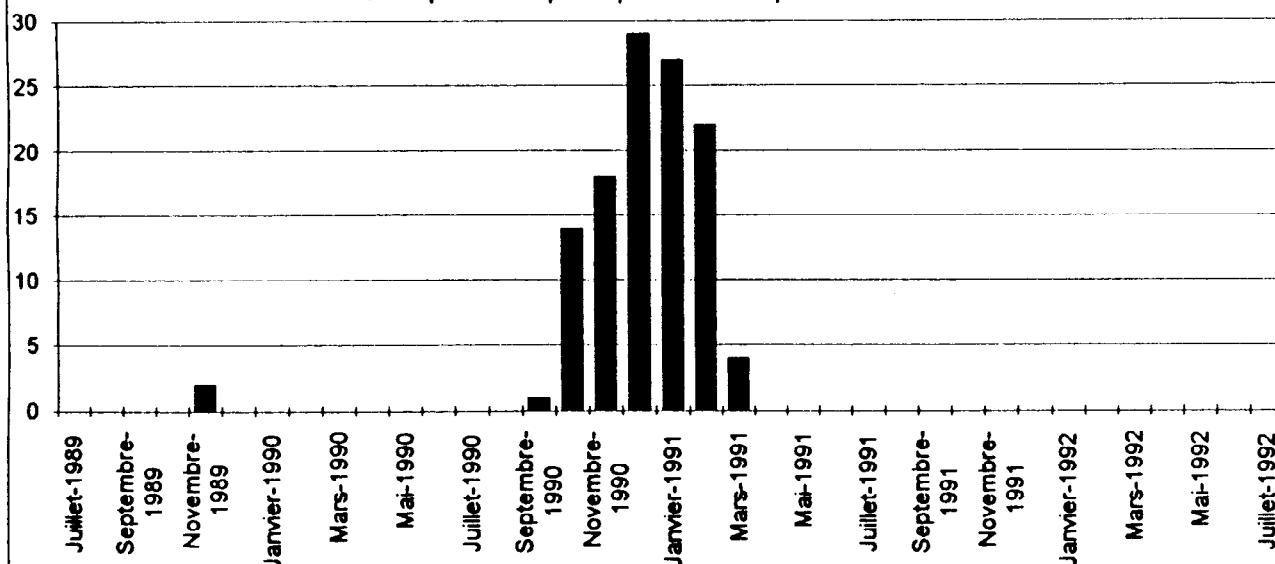
### Nombre de dépassements pour l'ozone en 1992



L'ozone se rencontre en été, en plus forte dose dans les zones rurales. La station des Agettes (sensible à la pollution de la capitale valaisanne) enregistre de très nombreux dépassements. La ville elle-même n'échappe pas à ce polluant.

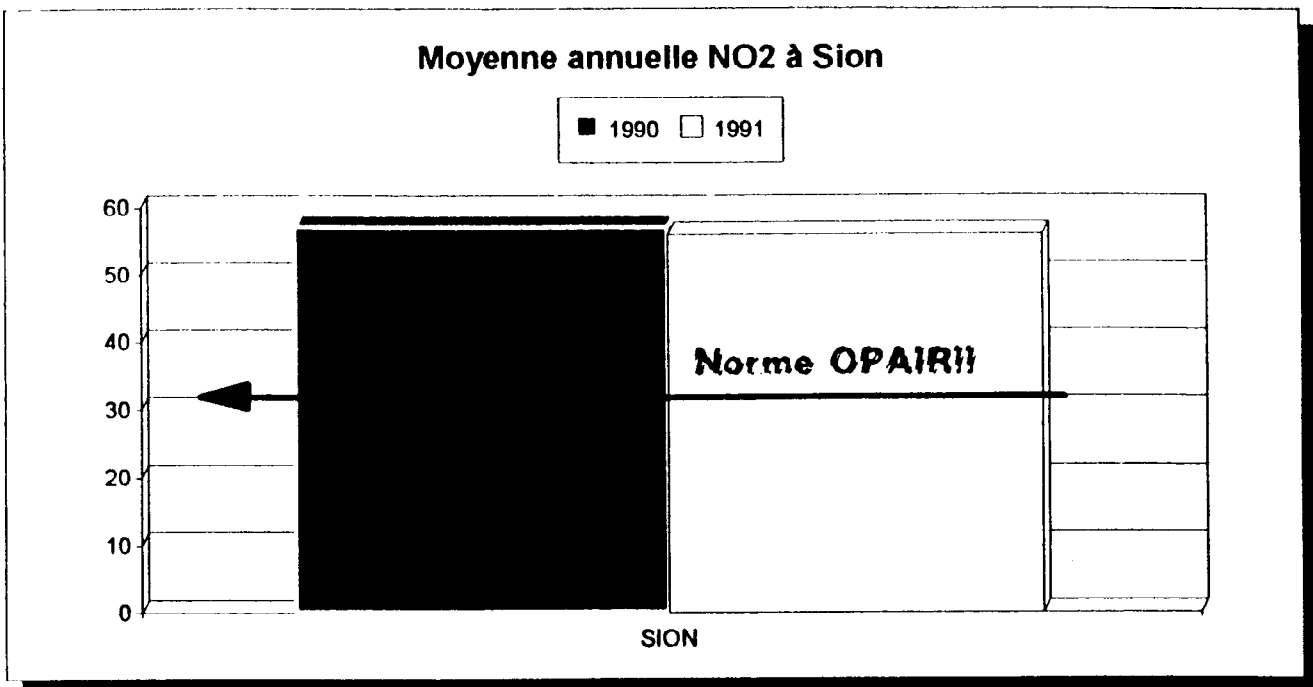
### Nombre de dépassements mensuels pour le NO2 (Sion)

Ne doit pas être dépassé plus d'une fois par an



La pollution par le NO2 (nombre de dépassements journaliers) a été particulièrement importante durant l'hiver 90-91.

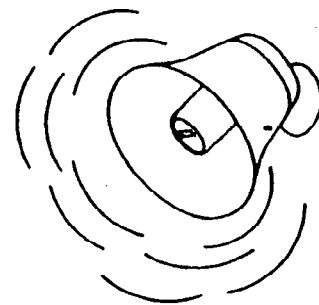




*Ce graphique démontre l'ampleur des dépassements de la norme annuelle (moyenne échéance) pour le NO2 à Sion. Le problème de la pollution de l'air dans notre ville est donc grave et un plan de mesures devraient être planifié à court, moyen et long terme afin de respecter les valeurs limites imposées par les ordonnances fédérales.*

## 12.3 SUR LES DIFFICULTES D'ACCES A L'INFORMATION

A plusieurs reprises nous avons rencontré des problèmes pour obtenir des informations en relation avec la politique communale en matière de circulation. Afin d'illustrer notre propos nous avons choisi trois exemples parmi d'autres de situations plutôt affligeantes . . . de la part d'une Municipalité qui se dit «ouverte au dialogue» et d'une ville nommée «Capitale de l'Environnement»!!!



### Premier blocage:

l'étude d'impact du parking souterrain du Scex. Nous avons écrit à plusieurs reprises à notre Municipalité (les 24.11.88/21.12.88/3.01.89/22.9.89/12.11.89 et 27.11.89) pour obtenir l'étude susmentionnée et ceci sans aucun résultat puisqu'à chaque fois nous avons essuyé un refus catégorique. Nous avons quand même pu obtenir le document désiré en nous adressant directement aux instances fédérales et ceci sur

simple appel téléphonique !!!! Heureusement le Règlement d'application cantonal du 28 novembre 1990 de l'Ordonnance fédérale relative à l'Etude de l'Impact sur l'Environnement oblige maintenant les communes à faire passer l'information en spécifiant à son article 9, 3ème alinéa: «Tout intéressé peut consulter le rapport (d'impact) et s'en faire remettre des photocopies contre paiement des frais.»

Deuxième cas:

à plusieurs reprises nous avons demandé d'obtenir un plan de charge du trafic de la ville de Sion, soit par lettre, soit de visu avec le responsable du service concerné. Si ce dernier nous a montré avec empressement ce type de document nous n'avons jamais pu obtenir un fac-similé et les chiffres exacts des charges des rues de notre ville. Une même demande faite à Genève a été honorée immédiatement et sans problème !!!

Troisième exemple:

une demande d'information sur des statistiques plus «pointues» au niveau de l'aéroport de Sion: dans un premier temps notre requête a été formulée verbalement auprès du chef du service des travaux publics de la commune. Refus catégorique de donner ce genre de document a moins que notre demande soit faite auprès de l'organe politique et que ce dernier accepte de diffuser l'information. Nous avons donc écrit au président de la ville et les documents désirés, soit 115 photocopies, nous parvenaient un mois et demi plus tard accompagnés d'une facture de Fr. 223.--, **ceci sans aucun avertissement préalable.** La plus élémentaire des politesses aurait été de nous communiquer par avance, les frais engendrés par une telle recherche d'autant plus que la Municipalité mentionne sur sa facture: «Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires [...] nous pourrions vous soumettre une offre avec un délai de livraison pour permettre d'établir votre planing.» !!!

Nous ne voulons pas lancer une polémique sur ce sujet. Mais espérons toutefois que ce genre d'«incident» ne se reproduise plus envers des citoyens désireux d'apporter leur contribution à une amélioration des conditions de vie dans notre ville par une critique constructive et positive.

## 13. CONCLUSION

### 13.1 ESPOIR

Les neufs précédents dossiers et ce livre blanc apportent de très nombreuses propositions et solutions. Nous sommes conscients que des thèmes manquent à l'appel: les



déchets, la pollution du sol, l'aménagement du territoire, etc. Si durant ces trois dernières années l'on a pu voir avec plaisir différents changements dans notre ville, ceux-ci ont été, à notre avis, trop lents et trop ponctuels.

Différentes études (privées et communales) ont vu le jour ces trois dernières années dans notre ville au sujet des problèmes traités dans nos différents dossiers. Puissent-elles déboucher sur quelque chose de concret et ne pas croupir au fond d'un tiroir poussiéreux.

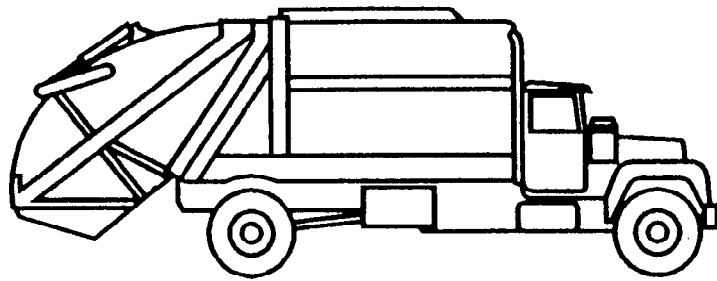
Nous sommes également persuadés qu'une atomisation des activités humaines permettra de lutter efficacement contre les déplacements superflus diminuant ainsi les trajets origine-destination et améliorera significativement les conditions de vie dans les régions les plus reculées de notre canton. Il faut donc savoir ne pas concentrer les activités sur un seul pôle économique mais plutôt les étendre équitablement sur le canton.

Souhaitons une meilleure «ouverture» des autorités politiques et également de la part de certains(s!) fonctionnaire(s!) afin qu'une accélération bienvenue du processus de changement se concrétise rapidement. Notons toutefois que nous avons de très bons contacts avec plusieurs chefs de service communaux et que si parfois les conversations ont été passionnées elles ont néanmoins été cordiales, intéressantes et enrichissantes.

Souhaitons que nos divers dossiers auront apportés non pas seulement «de l'eau au moulin» mais également l'envie véritable d'agir concrètement à long terme et qu'ils aient permis à nos autorités de prendre conscience de l'urgence de mettre sur pied un plan d'action global.

Chacun peut et doit également contribuer à une amélioration des conditions de vie et à la lutte contre le gaspillage de toutes les ressources naturelles (pétrole, eau, gaz, etc.) A ce sujet nous vous invitons à lire la brochure ci-annexée intitulée «Eliminer

les déchets dans le respect de l'environnement». Elle vous permettra de lutter contre la prolifération incroyable des déchets ménagers. Ce n'est que par une attitude responsable et réfléchie que l'effet «boule de neige» aidant nous arriverons ENSEMBLE à la diminution progressive des nuisances. L'égoïsme forcené doit faire place à la solidarité.



## 13.2 EXEMPLES D'EFFORTS

Au delà de l'effort que doivent fournir les collectivités publiques en matière d'environnement par la fourniture des instruments permettant aux citoyens d'agir concrètement il est évident que sans la participation, d'une part, de chacun et, d'autre part, des entreprises petites ou grandes de notre pays rien ne pourra se faire.

### EXEMPLE 1:

Sous la plume du Dr Thomas Dyllick la Banque Populaire Suisse a édité en 1990 un dossier complet intitulé «**Gestion sensible aux problèmes écologiques**» dans sa collection «L'Information». Un tour complet de l'imbrication de l'écologie avec l'économie est fait et démontre, s'il le fallait encore, les possibilités incontournables d'intégration de l'écologie dans le développement harmonieux d'une entreprise. On y trouve également quelques exemples d'images directrices de différentes entreprises suisses.

A line drawing of a man wearing glasses and a suit, sitting at a desk with his hands clasped. A speech bubble originates from him, containing the text: "Toutes les entreprises devraient intégrer dans leur stratégie de développement un concept de protection de l'environnement."

**Toutes les entreprises devraient intégrer dans leur stratégie de développement un concept de protection de l'environnement.**

### EXEMPLE 2:

De son côté la Fédération des Coopératives Migros possède un concept très élaboré en matière de protection de l'environnement.

Vous trouverez, ci-joint, une brochure explicative intitulée «Protection de l'environnement -MIGROS agit, objectifs, idées, actions».

La Migros n'est pas, heureusement, la seule entreprise à oeuvrer en faveur de l'environnement. Elles sont de plus en plus nombreuses dans notre pays à se précoccuper de ces problèmes en particulier sur la diminution des déchets.

### EXEMPLE 3:

La Chambre de Commerce Internationale (CCI) a rédigé en 1990 et lancé à la deuxième Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement en avril 1991 la «**Charte des entreprises pour le développement durable**». Vous trouverez, ci-dessous les seize principes de cette Charte:

#### **1. *Priorité pour l'entreprise.***

Inclure la gestion de l'environnement parmi les principales priorités de l'entreprise et reconnaître qu'elle est un facteur déterminant du développement durable; mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des pratiques sûrs vis-à-vis de l'environnement.

#### **2. *Gestion intégrée.***

Intégrer pleinement ces politiques, programmes et pratiques dans toute entreprise, sous forme d'élément essentiel de la gestion dans tous ses aspects.

#### **3. *Processus d'amélioration.***

Continuer d'améliorer les politiques, les programmes et les performances de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement, compte tenu des nouveaux développements techniques, connaissances scientifiques, besoins des consommateurs et attentes du public, avec comme point de départ la réglementation en vigueur; et appliquer au plan international un même ensemble de critères relatifs à l'environnement.

#### **4. *Education du personnel.***

Eduquer, former et motiver le personnel afin qu'il exerce ses activités d'une manière responsable vis-à-vis de l'environnement.

#### **5. *Evaluation préalable.***

Evaluer l'impact sur l'environnement avant d'entreprendre une activité ou un projet nouveau et avant la cessation d'activité d'un établissement ou le départ d'un site.

## **6. Produits et services.**

Concevoir et fournir des produits et des services qui n'aient pas un impact indû sur l'environnement et dont l'utilisation prévue soit sans danger et présente le meilleur rendement vis-à-vis de la consommation d'énergie et de ressources naturelles et qui puissent, s'agissant des produits, être recyclés, réutilisés ou éliminés sans danger.

## **7. Conseils aux consommateurs.**

Conseiller et le cas échéant former les clients, les distributeurs et le public quant à l'utilisation, au transport, au stockage et à l'évacuation sans danger des produits fournis; et appliquer des considérations analogues à la fourniture de services.

## **8. Installations et activités.**

Elaborer, concevoir et exploiter des installations ou mener des activités en prenant en considération l'utilisation efficace de l'énergie et des matériaux, l'utilisation durable des ressources renouvelables, la minimisation des atteintes à l'environnement et de la production de déchets, ainsi que l'élimination sûre et responsable des déchets résiduels.

## **9. Recherche.**

Mener ou soutenir des recherches sur l'impact sur l'environnement des matériaux, des produits, des procédés, des émissions et des déchets associés à l'activité de l'entreprise et sur les moyens de minimiser les impacts négatifs.

## **10. Mesures préventives.**

Adapter la fabrication ou l'utilisation de produits ou de services ou la conduite d'activités en fonction des connaissances scientifiques et techniques, afin d'éviter toute dégradation grave ou irréversible de l'environnement.

## **11. Sous-traitants et fournisseurs.**

Promouvoir l'adoption des présents principes par les sous-traitants travaillant pour l'entreprise en encourageant et en demandant le cas échéant une amélioration de leurs pratiques, afin qu'elles correspondent à celles de l'entreprise; et encourager l'adoption plus large des présents principes par les fournisseurs.

12. *Plan d'urgences et d'interventions.*

Elaborer et appliquer, là où des risques significatifs existent, des plans de préparation aux situations d'urgence, en collaboration avec les services d'urgence, les autorités concernées et la communauté locale, en tenant compte des impacts transfrontaliers possibles.

13. *Transferts de technologies.*

Contribuer au transfert de technologies et de méthodes de gestion respectueuses de l'environnement, dans l'ensemble des secteurs publics et privés.

14. *Contribuer à l'effort commun.*

Contribuer à l'élaboration des politiques publiques et aux initiatives et programmes d'éducation du secteur privé, du secteur public et des instances intergouvernementales tendant à une meilleure sensibilisation vis-à-vis de l'environnement et à sa protection.

15. *Rester ouvert au dialogue.*

Encourager l'ouverture et le dialogue avec le personnel et le public, en anticipant et en répondant à leurs préoccupations quant aux dangers et effets potentiels des activités, des produits, des déchets ou des services, y compris au niveau transfrontalier ou mondial.

16. *Respect des objectifs et information.*

Mesurer les résultats en termes d'environnement; effectuer régulièrement des audits d'environnement et des évaluations du respect des objectifs de l'entreprise, de la réglementation et des présents principes; et fournir périodiquement des informations appropriées au conseil d'administration, aux actionnaires, au personnel, aux autorités et au public.

### 13.3 DROIT D'INITIATIVE

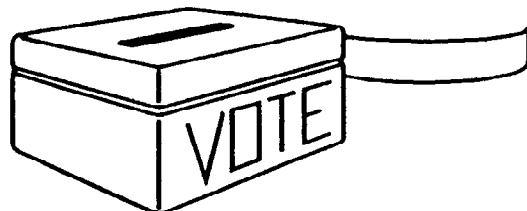
Le droit d'initiative est reconnu par la loi (en Valais la Loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal article 57 et suivants). Dans le cadre de la ville de Sion ce droit n'est pas en vigueur. En effet il n'a jamais été demandé par les habitants ni introduit par le Conseil Général, substitut de l'assemblée primaire.

A notre avis ce manque est grave car il nous paraît fondamental

que les citoyens de notre ville puissent, lorsqu'ils le désirent, participer aussi activement à la vie de notre commune.

Seulement une fois chaque quatre ans les habitants peuvent demander le **DROIT D'INITIATIVE** soit dans les nonante jours suivant l'entrée en fonction des nouvelles autorités municipales (art 58 LRC). Il faut au moins que le **10%** des électeurs inscrits signent cette demande.

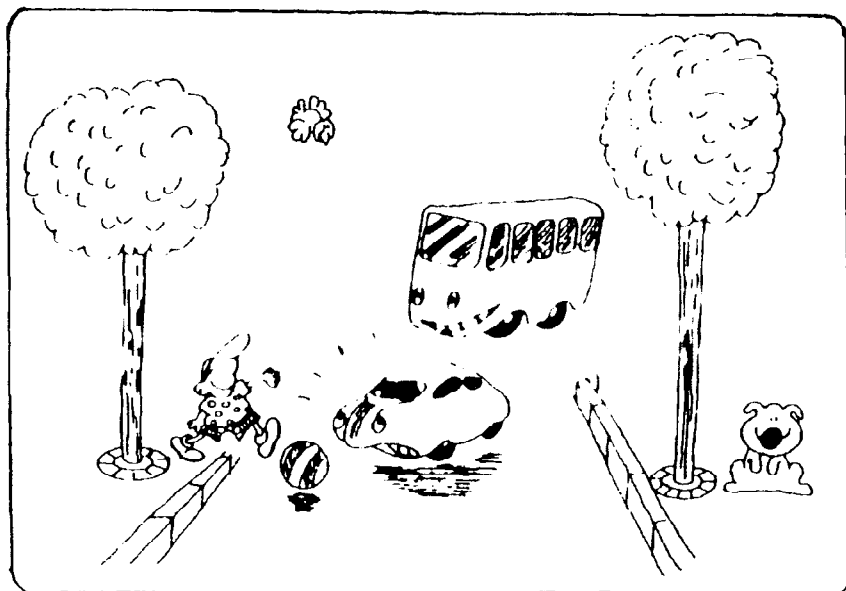
L'autorité exécutive organise alors un vote conformément aux dispositions de la loi sur les élections et les votations, au plus tard dans les nonante jours dès le dépôt de la demande. Le droit d'initiative est introduit si la majorité des votants le décide.



Une fois introduit, le droit d'initiative demeure jusqu'à son abolition. La demande et la décision d'abolition sont traités conformément aux articles 58 et 59 de la LCR. Lorsqu'une initiative est lancée il faut qu'elle soit appuyée par **20%** des électeurs. Par la voie du règlement d'organisation, les collectivités de droit public peuvent abaisser ce taux jusqu'à **10%**.

Nous envisageons sérieusement la possibilité de demander ce droit. Nous apprenons en toute dernière minute qu'un groupement politique séduois veut également se lancer dans la récolte des **1600 signatures obligatoires** pour faire aboutir cette demande.

Chacun devrait soutenir cette idée car l'introduction du droit d'initiative est un acte important dans l'amélioration des droits démocratiques du citoyen séduois. Sans votre appui massif nous ne concrétiserons jamais cette opportunité.



*La convivialité c'est, nous l'espérons, pour bientôt sur tout le territoire de la plus grande ville valaisanne*



## 14. BIBLIOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT

- [1] «3ème JOURNEE RENCONTRE DU CLUB DES VILLES CYCLABLES: EN VELO BIEN DANS MA VILLE», CETUR et Partageons la rue, Toulouse, 11 et 12 octobre 1991
- [2] «10 ANS DE MOBILITE URBAINE LES ANNEES 80», CETUR, F-Bagneux, 1990
- [3] «50 EN VILLE: LE DEBUT D'UNE REVOLUTION», Revue «Circuler», La Prévention Routière, Paris, mai-juin 1991
- [4] «98 VILLES A L'ESSAI: LE PALMARES DU DYNAMISME», AGEFI Magazine, février 1989
- [5] «ACOUSTIQUE ET VEGETATION. EFFETS DE LA VEGETATION SUR LA PROPAGATION DU BRUIT ROUTIER OU FERROVIAIRE», les dossiers du CETUR No 17, F-Bagneux, février 1983
- [6] «AERER ET EVITER L'HUMIDITE», OFE Berne, 8/1985
- [7] «AERODROME DE LA CROIX-DE-COEUR, Sauvons la Croix-de-Coeur, non à l'aérodrome», GVAC et ASRC, Fully et Genève
- [8] «AIR PUR, VIE SURE», OFEFP, Berne, juin 1991
- [9] «A L'AVENIR, LE TRAIN», Brochure des CFF, 1986
- [10] «AMELIORATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE», OFE Berne, 3/1985
- [11] «AMELIORER LE CONFORT AMBIANT», OFE Berne, 8/1985
- [12] «AMENAGEMENT CANTONAL - ETUDE DE BASE PLAN DIRECTEUR», Service de l'aménagement du territoire, Sion, 1986
- [13] «AMENAGEMENT DE LA VILLE DE GENEVE - RAPPORT DE SYNTHESE», Ville de Genève, Etat de Genève, juin 1981
- [14] «AMENAGEMENT D'ESPACES RESERVES AUX CYCLISTES ET CYCLOMOTORISTES», Département fédéral de justice et police, Berne, décembre 1984
- [15] «AMENAGEMENT DES PISTES CYCLABLES DU RESEAU ROUTIER CANTONAL - PROGRAMME 1988-1992», Département des travaux publics, Genève
- [16] «AMENAGEMENT DU TERRITOIRE», Bulletin d'information, Office fédéral de l'aménagement du territoire, Berne.

- [17] «AMENAGEMENTS A L'USAGE DES DEUX-ROUES - RECOMMANDATIONS», Dossier-classeur, Direction des travaux publics du canton de Berne, 1989 et mise à jour régulière
- [18] «AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES VOIRIES URBAINES», Dossier du CETUR No 15, CETUR, F- Bagnaux, 1982
- [19] «AMENAGEMENTS RECENTS (1991) AUX ABORDS DE LA GARE DE NEUCHATEL -APPRECIATION ET PROPOSITIONS», ATE, Neuchâtel, 1991
- [20] «ANNUAIRE DES STATISTIQUES DU CANTON DU VALAIS - 1986», Office cantonal de statistique, chancellerie d'Etat, 1986
- [21] «ARBRES EN VILLE», Affaires Publiques, magazine d'information pour la politique communale et cantonale, juin 1992
- [22] «ASPIC-INFO», Journal de l'ASPIC, Genève
- [23] «ASSAINISSEMENT DE L'AIR A GENEVE - MESURES A PRENDRE DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS», Office des transports et de la circulation, Genève, 1990
- [24] «AU COIN DE LA RUE ...», Département des constructions et de la voirie, Service d'aménagement urbain, Genève, octobre 1990
- [25] «AVEC LE TRAIN VERS L'AN 2000», Aséa Brown Boveri, Zürich
- [26] «BEI BLAU MOTOR ABSTELLEN», Hansjürg Mey, Ivo Maritz, Université de Berne, décembre 1985
- [27] «BICYCLETTES FIEVRE ROMANDE», Affaires Publiques, magazine d'information pour la politique communale et cantonale, juin 1992
- [28] «BILAN ECOLOGIQUE DES MATERIAUX D'EMBALLAGE», OFPE Berne, avril 1984
- [29] «BILAN INTERMEDIARE DE LA PREPARATION DU DIALOGUE ENERGETIQUE», CREM, Martigny, 23 mars 1989
- [30] «BRUIT DES AVIONS: CHOISIR LE BON SYSTEME DE MESURE», Vivre Demain No 96, SPE Genève, novembre 1989
- [31] «BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES», Notions élémentaires, CETUR, F-Bagnaux, janvier 1982
- [32] «CADASTRE APPROXIMATIF DES IMMISIONS DE LA COMMUNE DE SION», Chemins de fer fédéraux suisses, Lausanne, 27 novembre 1991

- [33] «CAISSONS DE STORES ET NICHEs DE RADIATEURS», OFE, Berne
- [34] «CATALOGUE DE CAS ETRANGERS. ETUDES ET REALISATIONS LES AXES PRIORITAIRES DES TRANSPORTS COLLECTIFS», CETUR, F-Bagneux, février 1981
- [35] «CFF-MAGAZINE», CFF Berne, 4/1989
- [36] «CHEMINEMENT PIETONNIER URBAIN», CETUR, F-Bagneux, 1990
- [37] «CHEMINS POUR PIETONS DANS LES ZONES D'HABITATION - DIRECTIVES POUR L'AMELIORATION DES INSTALLATIONS PIETONNIERES», ALP, Zürich, 1983
- [38] «CHOIX D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE», OFE Berne, 3/1985
- [39] «CIRCULATION 2000», Département de Justice et Police, Genève, novembre 1991
- [40] «CIRCULATION 2000 - CONCEPTION GLOBALE DE LA CIRCULATION A GENEVE», Département de Justice et Police, Genève, août 1992
- [41] «CIRCULATION ET POLLUTION DE L'AIR DANS LES GRANDES VILLES SUISSES: ANALYSE ET STRATEGIE COMMUNALE DE LUTTE», Cahiers de l'IDHEAP, Lausanne, Emmanuel Sangra, octobre 1987
- [42] «COLMATAGE DES FENETRES ET PORTES», OFE Berne, 3/1988
- [43] «CONCEPTION DES CARREFOURS A SENS GIRATOIRE IMPLANTES EN MILIEU URBAIN», CETUR, F-Bagneux, 30 avril 1988
- [44] «CONTROLLER LES CONSOMMATIONS», OFE Berne, 7/1985
- [45] «COMPOSTER DANS SON JARDIN», SPE Sion
- [46] «COMPTES DE L'EXERCICE ...», Commune de Sion
- [47] «CONCOURS DE PROJETS POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON ET DEUX-ROUES LEGERS RELIANT LE QUARTIER DE CHAMPSECVISSIGEN AU CENTRE VILLE ET LA CREATION D'UNE PASSERELLE PIETON ET DEUX-ROUES LEGERS SUR LE RHONE», Rapport du jury, Municipalité de Sion, mars 1990
- [48] «CONCOURS DE PROJETS POUR LE BATIMENT POSTAL DE SION 1 ET L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE», Rapport du jury, Municipalité de Sion, avril 1990
- [49] «CONTACT», Journal d'information de la Municipalité de Sion
- [50] «COURRIER DE L'ANTIGASPILLAGE», OFE Berne

- [51] «CREER UN CENTRE VILLE: EVRY», André Darmagnac, François Desbruyères, Michel Mottez, Edition du Moniteur, Paris, 1980
- [52] «CYCLISME ET SECURITE», CNA et Winterthur-accident, décembre 1984
- [53] «DAVANTAGE D'ARBRES DANS LES ZONES CONSTRUITES», Office de l'Aménagement du Territoire, Berne
- [54] «DECHETS SPECIAUX», Revue Panda, WWF, Zürich, 11/1989
- [55] «DEMARCHE PAYSAGERE POUR L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS», Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, Secrétariat d'Etat chargé des transports, CETUR, F-Bagneux, 1985
- [56] «DES REPERES POUR VOS TRANSPORTS URBAINS», Références bibliographiques, CETUR, F-Bagneux, 20 septembre 1990
- [57] «DES VILLES POUR LES ENFANTS», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles
- [58] «DEUXIEME JOURNEE RENCONTRE DU CLUB DES VILLES CYCLABLES - AMENAGEMENT ET SECURITE», CETUR, Partageons la rue, F-Lorient, 1990
- [59] «ECHO-BULLETIN», Département de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire du canton du Valais, Sion
- [60] «ECO-CONSEIL», WWF Zürich
- [61] «ECOMOBILE», Jean-Claude Hennet, AST, Editions d'En-Bas, Lausanne, avril 1985
- [62] «ECOSCOPE», Dossier sur le bruit, Médecins en faveur de l'environnement, Delémont, No 2/1990
- [63] «EFFET DU BRUIT SUR LA SANTE ET LES COMPORTEMENTS», CETUR, F-Bagneux, juin 1985
- [64] «EFFETS INDUITS ZONE PIETONNE», Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Ministère des transports, Aix-en-Provence, mai 1980
- [65] «ELIMINER LES DECHETS DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT», Brochure éditée par la Fédération des coopératives Migros, Zürich, avril 1992
- [66] «EMISSIONS DE POLLUANTS DE L'AIR PROVENANT DE SOURCES NATURELLES EN SUISSE», Cahier de No 75, OFPE, Berne, 11.1987

- [67] «EMISSIONS POLLUANTES DU TRAFIC ROUTIER PRIVE DE 1950 A 2000», Cahier de l'environnement No 55, OFPE, Berne, novembre 1986
- [68] «EMISSIONS POLLUANTES EN SUISSE DUES A L'ACTIVITE HUMAINE (DE 1950 A 2010)», Cahier de l'environnement No 76, OFPE, Berne, décembre 1987
- [69] «ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE», OFE Berne, 7/1985
- [70] «ESPACES DE JEU», Pro Juventute, Zürich, 1983
- [71] «ESSAIS DE MODERATION DE TRAFIC - AVENUE DE LA FORETAILLE ROUTE DE PREGNY», Gilles Gardet et Marie Bonnard, Genève, août 1988
- [72] «ETUDE DE LA QUALITE DE L'AIR EN VILLE DE SION», SPE, Sion, 5 septembre 1988
- [73] «ETUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - GARAGE SOUTERRAIN DU SCEX», Electrowatt ingénieurs cons. SA Sion, Impact SA Granges, Michel et Stéphane Andenmatten SA Sion, octobre 1987
- [74] «ETUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - PARKING DE LA GILLIERE II», Impact SA Granges, avril 1992
- [75] «ETUDE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - PROJET COUR DE GARE», Impact SA Granges, janvier 1992
- [76] «ETUDE DES TRANSPORTS PUBLICS, RAPPORTS DE SYNTHESE, BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE», Transportplan et Robert Grandpierre et Rapp SA, Lausanne, 1987
- [77] «ETUDE DES TRANSPORTS PUBLICS, RESTRUCTURATION DES BUS SEDUNOIS, PROPOSITION», Transportplan et Robert Grandpierre et Rapp SA, Lausanne, 1987
- [78] «ETUDE DU CENTRE ET DU SECTEUR DE LA GARE 1984-1987», Commune de Sierre, mai 1987
- [79] «ETUDE POUR LA MODERATION DE LA CIRCULATION A NEUCHATEL», Lydia Bonanomi, février 1990
- [80] «ETUDE SUISSE SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET LES MALADIES RESPIRATOIRES CHEZ L'ADULTE», projet Sapaldia, programme national de recherche, Bâle, octobre 1990
- [81] «FICHE ECO-ACTIVE», No 6, Service cantonal de la protection

de l'environnement de Neuchâtel, Peseux, septembre 1991

- [82] «FORET ET ENVIRONNEMENT - IMPORTANCE DE LA FORET VALAISANNE», Département de l'environnement du canton du Valais, novembre 1984
- [83] «GESTION SENSIBLE AUX PROBLEMES ECOLOGIQUES», Dr Thomas Dyllick, revue l'Information No 96 de la Banque Populaire Suisse, Berne, 1990
- [84] «GUIDE DE L'ENVIRONNEMENT A L'USAGE DES COMMUNES VALAISANNES -L'exemple de Sion», Jacques de Preux, Lausanne, septembre 1989
- [85] «GUIDE POUR LA CONCEPTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU URBAIN», Ministère de l'urbanisme et du logement, Ministère des transports, France, 1981
- [86] «HABITAT ET PAYSAGE», Péristyle de l'hôtel de ville, Neuchâtel, 5 au 15 juin 1992
- [87] «HISTOIRE DE L'AVIATION EN VALAIS», André Biollaz, avril 1980
- [88] «HISTOIRE D'UNE PASSION, 1935-1985», Patrice Tschopp, Sion, 1986
- [89] «INSECURITE DES DEPLACEMENTS SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE: FATALITE OU MOBILISATION», APE, Versoix, octobre 1988
- [90] «INSTRUCTIONS CONCERNANT LA SIGNALISATION DE REGLEMENTATIONS DU TRAFIC PAR ZONES», Département fédéral de Justice et Police, Berne, 3 avril 1989
- [91] «INSTRUCTIONS POUR LA DETERMINATION ET L'EVALUATION DES IMMISSIONS DE BRUIT AUX ABORDS DES ROUTES», Les cahiers de l'environnement No 57, OFPE, Berne, janvier 1987
- [92] «ISOLATION DES COMBLES HABITABLES», OFE Berne, 6/1987
- [93] «ISOLATION DES COMBLES NON HABITABLES», OFE Berne, 6/1987
- [94] «ISOLATION DES MURS EXTERIEURS», OFE Berne, 3/1988
- [95] «ISOLATION DES PLANCHERS FROIDS», OFE Berne, 6/1987
- [96] «JOURNAL AST», AST Delémont
- [97] «JOURNEE D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DES ROUTES PRINCIPALES DANS LES LOCALITES», Dossier complet, EPFL, Lausanne, 9.1991

- [98] «JOURNEE D'ETUDE SUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES», Dossier complet, AST, Delémont, 18 novembre 1989
- [99] «JOURNEES RENCONTRE DE TOULOUSE», Dossier complet, Club des villes cyclables, Toulouse, 11 et 12 octobre 1991
- [100] «LA GESTION DES DECHETS. LA SOCIETE DU PRET-A-JETER», Dossiers de l'environnement, Editions Georg, SPE, 1988
- [101] «LA MAISON POLLUEE», Elga Wingert, Editions Terre vivante, Paris, 1986
- [102] «LA MODERATION DE LA CIRCULATION A NEUCHATEL: LE PROJET D'ENSEMBLE ET LES PREMIERES REALISATIONS», Lydia Bonanomi, Lausanne, octobre 1991
- [103] «LA POLICE DU STATIONNEMENT», CETUR, F-Bagneux, 1987
- [104] «LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LE COLLIMATEUR», Revue pour les Suisses de l'étranger, Berne, mars 1990
- [105] «LA POLLUTION DE L'AIR», OFEFP, dossier complet, printemps 1991
- [106] «LA POLLUTION DE L'AIR EN ....», Cahiers de l'environnement No 30,42,64,67,105, OFPE, Berne
- [107] «LA POLLUTION DE L'AIR PAR L'AMIANTE A SION», Communiqué du 26 juillet 1988, SPE, Sion
- [108] «L'ARBRE DANS LE CONTEXTE URBAIN», USSP, Berne, 7 et 8 septembre 1977
- [109] «L'ARBRE EN VILLE», LSPN, Bâle
- [110] «L'ARBRE. VIE ET SURVIE DANS LA VILLE», Ministère des transports, Ministère de l'urbanisme et du logement, F-Paris, décembre 1981
- [111] «LA RUE AUX MILLE VISAGES», M.-P. Dupont et Viviane Mermod-Gasser, Editions Mondo, Vevey, 1980
- [112] «LA RUE RESIDENTIELLE - UNE SOLUTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE EN VILLE», Doris Angst, mai 1986
- [113] «LA RUE UN ESPACE A MIEUX PARTAGER», ADTS - CETUR - IBSR - IREC -ALPAR, Paris, 1990
- [114] «LA SECURITE DES ENFANTS AUX ABORDS DES ECOLES PRIMAIRES», fiche technique CETUR, CETUR, F-Bagneux, octobre 1985

- [115] «LA SUISSE ET LES DECHETS TOXIQUES», Vivre Demain, SPE Genève, 2/1989
- [116] «LA SUISSE, PAYS DES TRANSPORTS», Magazine CFF, Berne, 1986
- [117] «L'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE», Guide pour l'aménagement local, Direction des travaux publics du canton de Berne, Berne, décembre 1988
- [118] «LA VILLE A PIED», CETUR, F-Bagneux, février 1986
- [119] «L'EAU AUJOURD'HUI PLANETE BLEUE PLANETE GRISE», collection Dossiers de l'environnement, Editions Georg, SPE, 1990
- [120] «L'ENERGIE DANS VOTRE MAISON», OFE, Berne, 9/1985
- [121] «LE BRUIT DANS LA VILLE», Service d'urbanisme de la ville de Genève, mai 1989
- [122] «LE BRUIT ET LA SANTE», SPE-info, SPE Genève, juin 1991
- [123] «LE BRUIT ET LA VILLE», Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire, France, janvier 1978
- [124] «LE BRUIT: UN CASSE-TETE A VAINCRE», AST Journal, Delémont, octobre 1989
- [125] «LE BRUIT UNE NUISANCE OUBLIEE», Vivre Demain, SPE Genève, No 95, septembre 1989
- [126] «LE CADMIUM EN SUISSE», Cahiers de l'environnement No 32, OFPE, Berne, août 1984
- [127] «LE CAS DES CHEMINS POUR PIETONS ET DES CHEMINS DE RANDONNE PEDESTRE DANS LA PLANIFICATION DES RESEAUX DE CHEMINS DE MONTAGNE», ALP, Zürich, 1982
- [128] «LE CAS DES CHEMINS POUR PIETONS ET DES CHEMINS DE RANDONNE PEDESTRE DANS LA PLANIFICATION DES RESEAUX DE CHEMINS DU PLATEAU», ALP, Zürich, 1981
- [129] «LE COUT SOCIAL DES TRANSPORTS: NOTIONS DE BASE», David Asséo, 8 avril 1989
- [130] «LE DESSEIN DE LA VILLE», Charles-André MEYER, Edition Niggli SA, Sulgen, 1992
- [131] «LE MOBILIER URBAIN», CETUR, F-Bagneux, 1984
- [132] «LE MOBILIER URBAIN», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1984



- [133] «LE PIETON, LE CYCLISTE DANS LA VILLE», ADELS, Paris, 1978
- [134] «LES CARREFOURS GIRATOIRES», EPFL, Lausanne, septembre 1988
- [135] «LES CATASTROPHES ECOLOGIQUES», François Ramad, McGraw-Hill, 1986
- [136] «LES CHEMINS DE FER», AST, Delémont, juin 1982
- [137] «LES CONDITIONS D'EMERGENCE DES ZONES PIETONNES», Tinetta Maystre, Lausanne, août 1986
- [138] «LES CYCLISTES DANS LA CIRCULATION», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1984
- [139] «LES DECHETS», OFEFP, Berne, 11/1988
- [140] «LES DEUX-ROUES LEGERS: AMENAGEMENTS SIMPLES ET SECURITE EN MILIEU URBAIN», fiche technique CETUR, F-Bagneux, 1984
- [141] «LES DEVOREURS DE PAYSAGE», Jost Krippendorf, Editions 24 heures, Lausanne, 1977
- [142] «LES ENFANTS ET LA VILLE», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1979
- [143] «LES GARES MENACEES», AST, Delémont, juillet 1989
- [144] «LES LIVRAISONS DANS LE CENTRE DES VILLES», CETUR, F-Bagneux, novembre 1979
- [145] «LES MATERIAUX DU PAYSAGE», CETUR, F-Bagneux, mai 1986
- [146] «LES PARCS DE GENEVE - 125 ANS D'HISTOIRE», SEVE Genève, juin 1988
- [147] «LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LA VILLE», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1983
- [148] «LES PIETONS DANS LA VILLE», Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1980
- [149] «LES PLANS DE CIRCULATION», Direction des routes et de la circulation routière, Ministère de l'Equipement, France, 1974
- [150] «LES PLANTATIONS DANS LA VILLE», Groupe d'étude pluridisciplinaire, juillet 1990
- [151] «LES SOLS FACILES A PERDRE DIFFICILE A REGAGNER», Collection

Dossiers de l'environnement, Editions Georg, SPE, 1989

- [152] «LES TRANSPORTS A GENEVE», Agence mondiale des cités unies pour les transports, Genève, mars 1983
- [153] «LES TRANSPORTS PUBLICS EN VALAIS», Département des travaux publics, Sion, juin 1985
- [154] «LES TROTTOIRS: QUEL ESPACE POUR LES PIETONS?», GCR, Genève, avril 1989
- [155] «LE TEMPS DES RUES», IREC ET GCR, 1990
- [156] «LE VELO, VEHICULE D'AVENIR», ADTC, Grenoble, Juin 1990
- [157] «LIGNES DIRECTRICES ET PLANIFICATION FINANCIERE 1989-1992», Municipalité de Sion
- [158] «L'ORGANISATION DES DEPLACEMENTS DANS LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE HUIT VILLES EUROPEENNES», CETUR, F-Bagneux, octobre 1978
- [159] «L'OZONE EN SUISSE», Rapport de la commission fédérale de l'hygiène de l'air, Cahier de l'environnement No 101, OFEFP, Berne, février 1989
- [160] «LUTTE CONTRE LES NUISANCES DU TRAFIC AERIEN», ARAG, Vernier, janvier 1991
- [161] «LUTTER CONTRE LE BRUIT DANS LES ANNEES 90», OCDE, Paris, 1991
- [162] «MANUEL DE CONCEPTION DES STRUCTURES DES CHAUSSEES RESERVEES AUX TRANSPORTS EN COMMUN», CETUR, F-Bagneux, 1984
- [163] «MANUEL DE CONCEPTION DES STRUCTURES DES PISTES CYCLABLES», CETUR, F-Bagneux, décembre 1986
- [164] «MANUEL DU CYCLISTE», TCS, prévention routière
- [165] «MEHR SICHERHEIT FUR VELO- UND MOFAFAHRER», Konzept und Massnahmen für den Zweiradverkehr in der Stadt Bern, Baudirektion der Stadt Bern, avril 1988
- [166] «MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR EN VALAIS - 1990», Service de la Protection de l'Environnement, section nuisances et laboratoire, Sion
- [167] «MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR EN VALAIS - 1991», Service de la Protection de l'Environnement, section nuisances et laboratoire, Sion

- [168] «MESURES A PRENDRE EN FAVEUR DES DEUX-ROUES LEGERS - LE POINT DE VUE D'UN USAGE, INGENIEUR DE LA CIRCULATION», Blaise Dériaz, Genève, mars 1984
- [169] «MESURES DE PROTECTION DE L'HABITAT», Traduction partielle du rapport No 79 de l'IVT
- [170] «MESURES POUR ENRAYER LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN BOITE», OFPE, Berne, octobre 1986
- [171] «MIGROS ET L'ENVIRONNEMENT - UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE NOTRE CADRE DE VIE», série publiée dans «Construire», Fédération des coopératives Migros, 1990
- [172] «MODERATION DE LA CIRCULATION - ETATS GENERAUX ROMANDS», Dossier complet, Genève, 4 au 8 avril 1989
- [173] «MODERATION DU TRAFIC - PRINCIPES GENERAUX ET DIRECTIVES TECHNIQUES», Département des travaux publics, Service des Ponts et Chaussées, Neuchâtel, mars 1989
- [174] «MUSIQUE ET TROUBLES DE L'OUÏE», CNA, Lucerne, mai 1990
- [175] «NABEL - MESSBERICHT», EMPA, Berne
- [176] «NORME SUISSE POUR LA MODERATION DU TRAFIC», VSS, 640280-640285, Zürich
- [177] «NOTRE AIR», Section environnement du TCS, Emmen, décembre 1988
- [178] «NOTRE AIR», TCS, Emmen, juillet 1988
- [179] «NOTRE AVENIR A TOUS», CMED, Editions du Fleuve, Québec, 1988
- [180] «NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOUS», TCS, Emmen, 1986
- [181] «OZONE: DU NOUVEAU SOUS LE SOLEIL», fiche éco-active, Service cantonal de la protection de l'environnement du canton de Neuchâtel, été 1991
- [182] «PAPIER-INFORMATION», Mühlebach, Genève, 5/1990
- [183] «PARLONS VELO», OFEFP, Bâle, mai 1991
- [184] «PERCEPTION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN - LE CAS DE PORRENTROY», Schuppisser Michel, Eggli Markus, Riffel Thomas
- [185] «PETITE INTRODUCTION A LA LCPR», ADP, octobre 1985

- [186] «PIETON... CA MARCHE!», ATE, Delémont
- [187] «PLAN DE CIRCULATION MULTIMODALE», Rapport de synthèse et rapport technique, Patrick Bays et Stéphane Delaloye, EPFL, Lausanne, décembre 1990
- [188] «PLAN DES MESURES POUR LA PROTECTION DE L'AIR», Direction des travaux publics du canton de Fribourg, Fribourg, 6 mai 1991
- [189] «POLLUTION DE L'AIR ET SANTE», Médecins en faveur de l'environnement, Bâle, septembre 1988
- [190] «POLLUTION DE L'AIR PAR L'AMIANTE EN SUISSE», Cahier de l'environnement No 49, OFPE, Berne, avril 1986
- [191] «POLLUTION ET RESPIRATION», Revue suisse de médecine, Berne, 1988
- [192] «POSITION DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS DES AEROPORTS DE BALE, GENEVE ET ZURICH AVANT L'ETABLISSEMENT DES VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION AU BRUIT DES AEROPORTS NATIONAUX», ARAG, Vernier, 26 octobre 1989
- [193] «PRIORITE AUX PIETONS», Hans Boesch, Stäfa
- [194] «PROFITER DE LA CHALEUR», OFE Berne, 3/1988
- [195] «PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE», OFE Berne, 7/1985
- [196] «PROJET DE PLAN DIRECTEUR DU RESEAU DES TRANSPORTS PUBLICS 1990-1994», République et canton de Genève, Genève, juin 1989
- [197] «PROPOSITION DE MEDECINE PREVENTIVE POUR LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT NOCTURE», Union européenne contre les nuisances des avions, Genève, 30 mars 1990
- [198] «PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - MIGROS AGIT», brochure éditée par la Fédération des Coopératives Migros, Zürich, 1991
- [199] «PRUDENCE PRIORITE AUX ENFANTS», AST, Delémont, juillet 1983
- [200] «QUI CONNAIT LES ENFANTS SAIT LES PROTEGER», Winterthur-assurance, Winterthur
- [201] «RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LA PREMIERE PHASE D'ETUDE DU PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS», Genève, 1978

- [202] «RAPPORT FINAL PLAN DIRECTEUR DES CIRCULATIONS COMMUNE DE MONTHEY», Commune de Monthey, janvier 1976
- [203] «RAPPORT SANASILVA SUR LES DEGATS AUX FORETS», OFFEPP, Berne
- [204] «RAPPORTS UTP», UTP, Berne
- [205] «RECUPERATION DU VERRE», SAIOD Neuchâtel, janvier 1985
- [206] «REDUIRE LA VITESSE EN AGGLOMERATION», CETUR, F-Bagneux, 1989
- [207] «REFLEXIONS GENERALES SUR LES PROBLEMES DE CIRCULATION», Dossier de présentation, Transportplan, Sion, février 1989
- [208] «REFORME EN DOUCEUR POUR LES VELOMOTEURS», AST, Delémont, 1988
- [209] «REGIME 30 KM/H ET EMISSIONS POLLUANTES DU TRAFIC: PRISES DE POSITION RELATIVES A L'ENQUETE SUR LES GAZ D'ECHAPPEMENT ET LA CONSOMMATION/VITESSE 50 ET 30 DE L'AISA», OFE, Berne, 8 octobre 1990
- [210] «REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE ZONE», Commune de Sion
- [211] «REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN», Commune de Sion, 1970
- [212] «REGLEMENT SUR LES BUS SEDUNOIS», Commune de Sion, mars 1986
- [213] «REGLEMENT TRANSITOIRE RELATIF AU PLAN D'UTILISATION DU SOL DE LA VILLE DE GENEVE», Ville de Genève, 1 septembre 1988
- [214] «REMPACEMENT DE LA CHAUDIERE», OFE Berne, 3/1988
- [215] «RENONCER - REMPLACER, pour une politique énergétique d'avenir, sans énergie atomique», Thomas Flüeler, FSAN, FSE, SPE, WWF, décembre 1989
- [216] «ROUTES, URBANISME + PAYSAGE», Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Berne, 1985
- [217] «RUE DE L'AVENIR», Bulletin du GCR, Genève
- [218] «RUE RESIDENTIELLE, RUE DE L'AVENIR», Pro Juventute, Zürich, 1981
- [219] «SANTE ET POLLUTION DE L'AIR», Jean Martin et Lucien-Yves Maystre, Presses polytechniques romandes, 1988

- [220] «SAVOIR-FAIRE ET TECHNIQUES», Ville plus sûre quartiers sans accidents, CETUR, F-Bagneux, 25 juin 1990
- [221] «SECURITE DANS LE QUARTIER», TCS, 1988
- [222] «SECURITE - MODERATION», Département des travaux publics - génie civil, Genève
- [223] «SECURITE ROUTIERE EN MILIEU URBAIN», Direction départementale de l'équipement des Yvelines, Versailles, 1988
- [224] «SES DERNIERES POUSSSES NOUS LANCENT UN SOS ...», Brochure du Département fédéral de l'intérieur, Berne, décembre 1984
- [225] «STATISTIQUE DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE», Service technique police, Genève, 1988
- [226] «STATISTIQUES DE LA COMMUNE DE SION», Municipalité de Sion
- [227] «STRATEGIE NATIONALE SUISSE DE LA CONSERVATION», AST - ASPO - LSPN - SPE - WWF - RHEINAUBUND, Editions Georg, 1988
- [228] «SUR LA VOIE D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE DES TRANSPORTS», Léon Schlumpf, Revue Management de la Banque Populaire Suisse, octobre 1986
- [229] «TOUTE LA VERITE SUR LE CATALYSEUR», Service des informations techniques du TCS, Emmen, décembre 1988
- [230] «TOUT SAVOIR SUR LE DECRET CANTONAL DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT», Service de la Protection de l'Environnement du canton du Valais, 1992, Sion
- [231] «TOUT SAVOIR SUR LES CHEMINS DE RANDONNE PEDESTRE», Service de la Protection de l'Environnement du canton du Valais, 1992, Sion
- [232] «TRAFIC MOTORISE ET ENVIRONNEMENT», prospectus du TCS
- [233] «TRANSPORTS COLLECTIFS 2000», Bulletin TC 2000, Genève
- [234] «UNE POLITIQUE POUR LES DEPLACEMENTS URBAINS - ANGOULEME», CETUR, F-Bagneux, février 1989
- [235] «UNE POLITIQUE POUR LES DEPLACEMENTS URBAINS - LAVAL», CETUR, F-Bagneux, septembre 1983
- [236] «UNE POLITIQUE POUR LES DEPLACEMENTS URBAINS - LORIENT», CETUR, F-Bagneux, juin 1985

- [237] «UNE POLITIQUE POUR LES DEPLACEMENTS URBAINS - NANCY», CETUR, F-Bagneux, mars 1987
- [238] «UNTERSUCHUNGEN IM ZUSAMMENHANG MIT DEM LUFTREINHALTE - KONZEPT DES BUNDESRATES UND ZUSATZLICHEN MASSNAHMEN ZUR REDUKTION DER LUFTVERSCHMUTZUNG - SCHLUSSBERICHT», Electrowatt Ingénieurs, Zürich, juillet 1989
- [239] «URBANISME ET TRAFIC: DE LA GUERRE A LA PAIX», CETUR, F-Bagneux, 1988
- [240] «VALEURS D'IMMISSIONS MESUREES EN 1988», Cahier de l'environnement No 106, OFPE, Berne, août 1989
- [241] «VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AVIATION LEGERE», 3ème rapport, commission fédérale pour l'évaluation des valeurs limites d'immissions pour le bruit, octobre 1981
- [242] «VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION AU BRUIT DU TRAFIC FERROVIAIRE», 4ème rapport, commission fédérale pour l'évaluation des valeurs limites d'immissions pour le bruit, septembre 1982
- [243] «VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION AU BRUIT DU TRAFIC ROUTIER», 1er rapport partiel, commission fédérale pour l'évaluation des valeurs limites d'immissions pour le bruit, juin 1979
- [244] «VALEURS LIMITEES D'IMMISSIONS POUR LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES -APERCU GENERAL», Cahier de l'environnement No 52, OFPE, juin 1986
- [245] «VEHICULES A MOTEUR ET ENVIRONNEMENT», colloque UREC-EPFL, Lausanne, 1987
- [246] «VELO ...», BPA, Berne
- [247] «VELO-FORUM 1992», actes du 5ème .-, séminaire international pour la planification des aménagements cyclables, Genève, 1-2-3 octobre 1992.
- [248] «VELO-INFO», publication du département de justice et police, Département des constructions et de la voirie de la ville de Genève
- [249] «VELO-VALAIS», un concept du TCS-VS, Sion, 22 juin 1988
- [250] «VERS UN NOUVEL AMENAGEMENT DE L'ESPACE RUE», IREC, SAT, Lausanne, novembre 1987
- [251] «VILLE PLUS SURE QUARTIERS SANS ACCIDENTS», CETUR, France,

- [252] «VIVRE BIEN SA VILLE CHAMBERY», Division bureau d'études d'aménagements urbains, ville de Chambéry, France
- [253] «VIVRE ET CIRCULER EN VILLE», Actes du congrès, CETUR, Paris, 29 au 31 janvier 1990
- [254] «VOIRIE URBAINE», CETUR, F-Bagneux, mai 1988
- [255] «Y'A DE L'OZONE DANS L'AIR», OFEFP, Berne, mai 1992
- [256] «ZWEIRAD VERKEHRS ANLAGEN INNERORTS», Winterthur-accident, Winterthur, 5ème édition

## 15. PERSONNES A MOBILITE REDUITE: CEINTURE !

Lors de notre rencontre avec Monsieur Jean CLIVAZ, ex-directeur des PTT, le 1er juillet 1988 nous demandions à l'entreprise fédérale d'assurer l'accès des cases postales aux handicapés. Deux ans plus tard une rampe était aménagée à la poste de Sion 1. Le cas de la poste du Nord (Sion 2) restait en suspens. Lors d'une séance avec la direction des PTT le 25 octobre 1990 nous insistions sur l'urgence d'aménager également une rampe pour Sion 2. Un rappel de notre part en septembre 1992 fit que l'entreprise des PTT et la Commune de Sion, propriétaires de l'immeuble, nous répondires enfin mais négativement (voir page 83).

Nous sommes très déçus de constater qu'une entreprise publique et une commune ne montrent pas l'exemple en "cassant" les barrières

architecturales. Les arguments avancés dans leur lettre nous laisse pantois. Si une personne handicapée possède une case postale elle ne pourrait même pas y venir en dehors des heures d'ouverture de la poste. D'autre part signalons que, dans ce même bâtiment se trouvent les bureaux du Registre Foncier !



Quatre escaliers que, ni la commune de Sion, ni les PTT ne veulent compléter d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.





Adresse	Direction d'arrondissement postal Avenue d'Ouchy 4 Case postale 1001 Lausanne	Monsieur et Madame Didier Reichenbach Courrier des Conseillers Case postale 685 1951 Sion
Téléphone	(021) 344 01 11	
Télex	452 010	
Téléfax	(021) 20 90 52	
Compte postal	10-3030-2	

Ihr Zeichen votre référence Vostro riferimento Vossa referenza	Ihre Nachricht vom votre communication du Vostra comunicazione del Vossa comunicaziun dal	Unser Zeichen Notre référence Nostro riferimento Nossa referenza	Sachbearbeiter(in) objet traité par Oggetto trattato da object tractà da	Datum Date Data Data
		71.1/5. 1 BY	BOVIGNY 021 344 31 98	02/10/92

Concerne : 1950 Sion 2 Nord, rampe d'accès

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre récente correspondance, relative à l'objet cité en marge, et vous informons comme suit.

L'investissement nécessaire à l'aménagement d'une telle rampe ne correspond pas au besoin suscité. Nous estimons en effet que d'autres possibilités existent pour les personnes handicapées.

D'une part, Le personnel postal de Sion 2 Nord peut exceptionnellement servir les personnes handicapées au guichet extérieur colis sis à l'est du bâtiment, à côté du Postomat. Une sonnette est prévue pour avertir le personnel de guichet.

D'autre part, nous nous permettons de vous rappeler que l'office postal de Sion 1 est équipé d'un accès pour chaises roulantes et de places de parc en suffisance.

Au vu de ce qui précède, la commune et l'entreprise des PTT ont décidé de ne pas modifier l'aménagement extérieur du bâtiment .

En espérant que ces quelques explications seront de nature à vous donner satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

POUR LA COMMUNE :

  
Commune de Sion  
SERVICE DE L'ENTRÉE

LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT POSTAL :

  
ADDOR

Copie pour information :

-1950 Sion 1  
-1950 Sion 2 Nord